

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2022

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4909)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 449

présenté par

M. Breton, M. Hetzel et Mme Bassire

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 7 et 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sans remettre en question l'intérêt général de la vaccination, on peut raisonnablement douter de l'utilité de faire peser de nouvelles restrictions sur les Françaises et les Français. Cela fait deux ans que le gouvernement parle de « mesures d'exception ». A force de généraliser en permanence de nouvelles mesures d'exception, on finit par inscrire ces exceptions comme devenant la norme.

Aussi, il convient de supprimer les alinéas 7 et 8.